

# Présentation au Comité permanent de la condition féminine

Le 6 avril 2017

## *La sécurité économique des femmes au Canada*



Mémoire du Syndicat international des travailleurs unis de la métallurgie, du papier et de la foresterie, du caoutchouc, de la fabrication, de l'énergie, des services et industries connexes  
(« Syndicat des Métallos »)

## **Syndicat des Métallos :**

Le Syndicat des Métallos (« les Métallos » ou « le Syndicat ») est une organisation syndicale internationale qui compte environ 220 000 membres dans l'ensemble du Canada. Les Métallos sont des femmes et des hommes de tous les milieux sociaux, culturels et ethniques occupant des emplois dans toutes les industries. Ils œuvrent en très grand nombre dans de nombreux secteurs, dont la fabrication, et dans les universités, les centres d'appel, les magasins de détail, les hôtels et les maisons de soins infirmiers partout au pays. Depuis les années 80, les Femmes d'acier ont constitué une force au sein du syndicat. Ses membres féminins ont lutté pour s'y tailler une place et y assumer des fonctions de leadership, elles ont élaboré des cours en vue de former des consœurs Métallos et elles ont poursuivi leurs efforts sur la scène politique et auprès de la collectivité en vue de faire progresser les intérêts de toutes les travailleuses.

### **Aperçu :**

#### **1. Insécurité économique des femmes**

Écart entre la rémunération des femmes et des hommes

Les femmes occupent de manière disproportionnée des emplois peu rémunérés, précaires, à temps partiel et contractuels, ce qui contribue à leur insécurité économique. Le travail des femmes est systématiquement sous-évalué, tout comme leurs contributions économiques au marché du travail et ailleurs. Selon la méthode d'évaluation utilisée, l'écart de rémunération varie de 15 % à plus de 30 % pour l'ensemble des femmes.

Au palier fédéral, le **Syndicat des Métallos recommande l'adoption d'une législation proactive en matière d'équité salariale.**

Les lois sur l'équité salariale ne suffiront pas à elles seules à résoudre le problème ou à garantir l'égalité économique des femmes, mais elles sont néanmoins essentielles. **Nous recommandons également d'augmenter le salaire minimum fédéral à 15 \$ l'heure.**

La sécurité économique des femmes repose sur des politiques et pratiques globales. Nous devons aussi lutter contre le sexisme insidieux et la discrimination flagrante qui sous-tendent la sous-évaluation des femmes et de leur travail, en ce qui concerne tout particulièrement les femmes autochtones, les immigrantes, les femmes de race noire et d'autres femmes de couleur, les femmes GLBTT et [les femmes handicapées](#)<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Lien au mémoire du Syndicat des Métallos ayant trait à une loi fédérale sur l'accessibilité : <http://www.usw.ca/news/publications/policy-research-and-submissions/usw-calls-for-strong-federal-accessibility-legislation>

## Solutions/Recommandations

### 2. Les syndicats :

Même si l'écart de rémunération demeure à un niveau élevé inacceptable en ce qui concerne l'ensemble des femmes, la syndicalisation réduit cet écart à 6,2 % sur une base horaire pour les syndiquées<sup>2</sup>.

La syndicalisation améliore également la sécurité de la retraite et offre une plus grande protection, des revenus de remplacement plus élevés et des prestations de santé et de bien-être supérieures.

Nous nous réjouissons de l'abrogation des projets de loi C-377 et C-525, et nous veillerons à en effectuer le suivi.

#### Voici d'autres recommandations :

- Appliquer les droits et obligations du successeur dans l'ensemble du secteur fédéral.
- Protéger le système de vérification des cartes pour la syndicalisation dans le secteur fédéral.

### 3. Congés de soignante

**Afin d'améliorer le régime de congés et de veiller à ce que les gains à vie des femmes ne soient pas considérablement réduits en raison d'obligations envers les personnes à leur charge, voici nos recommandations :**

- Améliorer l'accès et l'admissibilité au régime (faire en sorte que le régime de congés corresponde à celui du Québec).
  - Admissibilité en fonction d'un revenu de 2000 \$ pendant la période d'admissibilité
  - Réduction des heures requises à 300 (niveaux avant la réforme de 1990)
  - Prolongation de la période d'admissibilité (tenir compte de cinq années antérieures plutôt que d'une seule année)
- Augmenter le revenu de remplacement pendant le congé de maternité et celui du deuxième parent à 70 %.
- Partager les soins également entre les parents grâce à un congé pour le second parent, à prendre ou à laisser.
- Garantir des revenus de remplacement et améliorer la flexibilité en ce qui a trait aux congés de soignante.

---

<sup>2</sup> Statistique Cnaada, CANSIM tableaux 282-0151 et 282-0073

#### 4. Garde d'enfants

##### Rôle du gouvernement fédéral :

- Travailler en collaboration avec les provinces et les communautés autochtones.
- Offrir un financement stable par voie distincte dans les communautés autochtones.
- Conditions du financement : il doit servir à établir un système de garderies **public, accessible et abordable** dans les provinces.
- Le système doit être :
  - universel (c.-à-d. abordable et accessible à toutes les familles et inclusif « sans égard à la capacité et aux circonstances économiques, culturelles ou linguistiques, au fait qu'elles vivent ou ne vivent pas au Canada, qu'elles fassent ou ne fassent pas partie de la population active, qu'elles étudient ou non, ou qu'elles travaillent ou non des heures irrégulières »<sup>3</sup>).
- Offrir de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire culturellement adaptés aux enfants autochtones.
- Assurer un salaire suffisant et des conditions de travail convenables aux soignantes.

#### 5. Pensions et sécurité de la retraite

##### Sécurité de la vieillesse (SV) et Supplément de revenu garanti (SRG) :

La SV et le SRG ont joué un rôle incroyablement important dans la réduction de la pauvreté chez les aînés, en particulier les femmes âgées seules.

##### Voici nos recommandations :

- Maintenir l'âge d'admissibilité à la SV et au SRG à 65 ans.
- Améliorer la coordination avec les programmes fédéraux et provinciaux d'aide sociale afin de réduire les récupérations de prestations de la SV et du SRG.

##### Régime de pensions du Canada (RPC)

Le RPC procure un revenu de base à la retraite à toute personne qui a travaillé au Canada, qu'elle l'ait fait à temps partiel ou à plein temps, et il comprend des dispositions autorisant l'exclusion des années de travail consacrées aux soins des enfants, par exemple. Ces années s'avèrent particulièrement importantes pour les femmes, qui sont les plus susceptibles de devoir renoncer à des années sur le marché du travail, et celles qui occupent des emplois à temps partiel et occasionnels en nombre plus élevé que les hommes [en 2016, 65,6 % de la main-d'œuvre à temps partiel étaient des femmes]. Nous devons continuer d'offrir un **régime public de pensions robuste au Canada**.

---

<sup>3</sup> Centre canadien de politiques alternatives, 2016.

### **Voici nos recommandations :**

- Élargir les dispositions d'exclusion pour l'invalidité et l'éducation des enfants dans le RPC bonifié.
- Augmenter de nouveau les prestations du RPC à l'avenir.

### **Régimes au travail et épargnes des particuliers :**

Le régime public de pensions du Canada vise uniquement à remplacer 25 % du salaire industriel moyen (pourcentage qui augmentera à 33,3% d'ici 2060). Il est conçu de telle sorte que les particuliers doivent s'assurer d'avoir une autre source de revenu de retraite, soit un régime de retraite au travail, soit un régime d'épargnes privé. **Voici nos recommandations en vue d'améliorer la sécurité de la retraite des femmes :**

- Protéger les régimes publics de retraite à prestations déterminées.
- Faciliter la syndicalisation dans le secteur fédéral et mettre fin aux changements de contrats, ce qui permettrait de renforcer les conventions collectives pour qu'elles garantissent la sécurité de la retraite.

## **6. La ségrégation des sexes dans l'emploi**

La syndicalisation à elle seule ne permet pas de *combler* l'écart de rémunération ni de mettre fin à la ségrégation professionnelle. Nous devons encourager l'emploi des femmes dans les postes traditionnellement occupés par des hommes et vice-versa, dans les métiers, en science, technologie, ingénierie et mathématiques, et dans d'autres domaines. En 2013, les femmes représentaient seulement environ 14 % des personnes inscrites à des programmes d'apprentissage, et ceux auxquels le plus grand nombre d'entre elles s'inscrivaient étaient coiffeuse styliste et esthéticienne, agente de soutien aux utilisateurs, restauration, éducatrice ou aide-éducatrice de la petite enfance, des métiers qui comptent souvent parmi les moins bien rémunérés<sup>4</sup>.

### **Voici nos recommandations :**

- Effectuer des analyses du marché du travail dans une optique d'égalité entre les sexes et afin de déterminer les besoins en matière de compétences<sup>5</sup>.
- Cibler les pratiques d'embauche : établir des contacts avec des groupes revendiquant l'égalité.
- Collaborer avec le gouvernement fédéral et les provinces afin de veiller à ce que les programmes d'apprentissage et de placements visent les groupes revendiquant l'égalité.

## **7. Programmes d'infrastructure**

---

<sup>4</sup> Statistique Canada, *Programmes de formation des apprentis inscrits, 2013*

<sup>5</sup> Organisation internationale du Travail, *Guide sur les questions de genre dans les politiques de l'emploi et du marché du travail*, 58.

Même si nous appuyons généralement l'investissement dans les infrastructures, nous devons souligner que la majorité des emplois qui en découlent s'adressent aux hommes, en particulier dans la construction. Les investissements publics ne devraient pas avoir pour conséquence d'exacerber l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes.

**Voici nos recommandations pour éliminer ces conséquences :**

- Adopter une perspective d'égalité entre les sexes dans l'établissement des budgets et les décisions stratégiques, notamment les décisions concernant les dépenses publiques et les infrastructures.
- Restructurer/recadrer les programmes d'infrastructure afin d'éviter de créer des emplois *seulement* dans les secteurs à prédominance masculine (et améliorer l'équité en matière d'emploi dans ces secteurs).
- Investir dans l'infrastructure sociale, comme des logements abordables et le transport en commun.
- Adopter des politiques et dispositions sur l'approvisionnement qui satisfont les normes en matière d'égalité des sexes.

## **8. Violence sexiste**

La violence familiale et sexiste disproportionnée dont les femmes sont victimes entraîne des répercussions néfastes sur tous les aspects de leur vie et celle de leur famille, notamment la sécurité économique.

**Voici nos recommandations :**

- Concevoir un plan national d'action contre la violence sexiste s'appuyant sur le modèle du Réseau canadien des maisons d'hébergement pour femmes (maintenant Hébergement femmes Canada).
- Investir dans les refuges.
- Accorder des congés payés et protégés aux employés du secteur fédéral victimes de violence familiale.

## **9. Action visant les femmes autochtones disparues et assassinées**

La violence particulière que subissent les femmes autochtones à tous les échelons de la société contribue à l'insécurité économique à laquelle elles sont confrontées.

**Voici nos recommandations :**

- Élaborer un plan national d'action sur la violence contre les femmes autochtones.
- Financer pleinement la prestation des services sur les réserves.
- Assurer un accès égal aux services et programmes à tous les échelons, notamment en dehors des réserves (comme les refuges, les soins de santé, les services de garde d'enfants...).

## **10. Soins de santé**

### **Voici nos recommandations :**

- Investir dans la protection et l'élargissement du système d'assurance-maladie afin de garantir des services accessibles et des emplois convenables dans l'ensemble du secteur.
- Instaurer un régime national d'assurance-médicaments, financé et administré par le secteur public.
- Garantir des services de soins génésiques accessibles à toutes les femmes dans toutes les régions du pays.